

République Française
Département : PAS-DE-CALAIS
Arrondissement : Arras
ECURIE - Commune

Séance du samedi 07 décembre 2024

Délibération N° DE_004_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	7	10
Date de la convocation : 28/11/2024		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le sept décembre deux mille vingt-quatre, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Charline CAILLIEREZ.

Présents : Charline CAILLIEREZ, Fatima LOURDEL, Magali LORTHIOS, Bruno BRULIN, Jacques CAUDRON, Michèle FOURNIER, Daniel ZYWIECKI

Représentés : Ginette DAUBRESSE représentée par Magali LORTHIOS, Marc DERAMBURE représenté par Bruno BRULIN, Marck MERCIER représenté par Charline CAILLIEREZ

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Daniel ZYWIECKI est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Décisions modificatives relative au budget d'investissement et de fonctionnement

-

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Budget adopté par délibération du conseil municipal,

Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires,

1) Madame la Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts au chapitre 21 du budget d'investissement de l'exercice 2024, ayant été insuffisants il est nécessaire d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

Chapitre 61 et Chapitre 62

- **article 613 : - 3000 €**
- **article 623 : - 2000 €**

Date de transmission de l'acte: 13/12/2024
Date de reception de l'AR: 13/12/2024
062-216202903-DE_004_2024-DE
A G E D I

Chapitre 65 article 65748 : - 4700 €

Chapitre 21 : + 9700 €

2) Madame la Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux chapitres 11 et 12 du budget de fonctionnement de l'exercice 2024, ayant été insuffisants il est nécessaire d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

Chapitre 11 : + 4500€ sur imputation du chapitre 65

- article 65748 : - 2000 €
- article 65738 : - 1000 €
- article 65568 : - 1500 €

Chapitre 12 : + 5000 € sur imputation du chapitre 65

- article 65315 : - 760 €
- article 65568 : - 1500 €
- article 65736211 : - 2740 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Charline CAILLIEREZ
Président de séance

Daniel ZYWIECKI
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 13/12/2024
Date de reception de l'AR: 13/12/2024
062-216202903-DE_004_2024-DE
A G E D I